

Motion concernant le déploiement des ENI au lycée Marie Curie

Liste plurielle SNES et sympathisants

Les vidéoprojecteurs que nous utilisons depuis plusieurs années ont disparu du catalogue de la région Île-de-France depuis la rentrée 2022, pour être remplacés par des Écrans Numériques Interactifs (ENI). Cela signifie que l'achat, le renouvellement et l'entretien du matériel ne sera plus financé par la région que pour les ENI. Les établissements souhaitant continuer à utiliser des vidéoprojecteurs devront les financer sur fonds propres.

Le déploiement de ces outils numériques se fait sans jamais avoir consulté les équipes éducatives. Nous ne remettons pas en question le fait que ces ENI peuvent enrichir la pratique professionnelle des enseignants. Toutefois, ils posent un certain nombre de problèmes non négligeables :

- D'ordre financier :

l'achat et l'installation d'un ENI coûte environ 8000€ contre moins de 3000€ pour un vidéoprojecteur. Fonds de la Région, Européen ou Fonds propres de l'établissement, au final c'est le contribuable qui finance.

Les ENI sont gourmands en électricité (450W (Vivitek) contre 354W pour un vidéoprojecteur (Epson)) et doivent forcément être allumés même pour servir de simple surface d'écriture comme un tableau blanc et ce dans un contexte de la montée du coût de l'énergie.

- D'ordre environnemental :

En plus de la consommation tout au long de sa vie, un ENI représente 70kg de déchets d'équipements électriques et électroniques, contre 5kg pour un vidéoprojecteur, pour lesquels il existe une filière de recyclage en place depuis 2005. Un ENI a une durée de vie estimée (par Vivitek) à 30.000h, contre 10.000h pour une ampoule de vidéoprojecteur. Rappelons qu'ils resteront allumés toute la journée dans les salles de classe pour servir de simples surfaces d'écriture, ce qui peut accélérer l'usure du matériel. Son impact environnemental est donc considérable, ce qui pose d'autant plus question dans un lycée ayant obtenu le label « Développement durable ».

- D'ordre pratique

Même si des tableaux blancs sont maintenus sur chaque côté de la salle, la visibilité sera bien moindre, par rapport à un tableau blanc central. De nombreuses salles ne sont pas assez larges pour proposer 3m de tableau blanc en plus de l'ENI, et il n'y a pas forcément le recul nécessaire pour que tous les élèves voient les petits tableaux décentrés.

En cas de panne d'électricité ou de réseau, il n'y aura aucune surface d'écriture à disposition pour l'enseignant hormis ces éventuels tableaux.

L'entretien est beaucoup plus complexe et nécessite l'intervention d'un personnel extérieur.

- De santé publique

Quel impact sur la santé des élèves et des enseignants avec une exposition de 6 à 8h par jour à des écrans LED ? Les premiers retours des collègues des établissements où les ENI ont été déployés alertent sur des maux de tête côté élèves. La lumière bleue générée peut affecter le sommeil de manière profonde et un vieillissement prématuré de la rétine et du cristallin. Se pose la question des risques d'épilepsie avec une exposition accrue.

Il aurait été souhaitable d'avoir un bilan avec des retours d'usagers dans des lycées pilotes, comme cela a pu être le cas avec des lycées ou académies pilotes pour le déploiement de tablettes et de manuels numériques. Ni enseignants ni élèves n'ont été consultés.

C'est pourquoi nous demandons le maintien des financements de la Région Île de France pour l'équipement en vidéoprojecteur et l'arrêt du remplacement systématique de ces outils par des ENI sans consultation préalable des équipes éducatives et une évaluation complète de l'impact environnemental de ce changement en prenant en compte l'analyse complète du cycle de vie des appareils.